

Enfin le Gouvernement a apparemment été persuadé de l'existence d'une situation critique où l'industrie canadienne intéressée se trouve à subir des conditions qui sont parfaitement injustes et qui, ainsi qu'il le dit, donnent naissance à un état de choses où "l'importation de produits de ce genre au Canada, à des prix extraordinairement bas, peut nuire à l'industrie canadienne, sans que son efficacité ou productivité relative soit effectivement en cause."

Convenons que la situation à laquelle nous faisons face en ce moment n'est pas attribuable au manque d'efficacité ni de productivité de l'industrie canadienne. Il s'agit ici, — le ministre et le Gouvernement sont les premiers à le reconnaître, — d'une situation telle que l'industrie canadienne, sans qu'il en soit de sa faute, est obligée de faire face à la concurrence de prix anormalement bas. Ce que je veux dire à la Chambre, et en vérité ce que je tiens à lui faire comprendre le plus énergiquement que je puis, c'est que maintenant que la crise est devenue aiguë nous ne faisons plus guère que refermer la porte de l'écurie après que le cheval a été volé. Mais mieux vaut tard que jamais et, si tard qu'il soit, en effet, c'est avec plaisir que nous accueillons la mesure.

Il ne nous est parvenu de sources officielles aucun chiffre, autant que je sache, sur l'importation des textiles, des appareils électriques ou ménagers des États-Unis. Les derniers chiffres dont nous disposons, si je ne m'abuse, valent pour les sept premiers mois de l'année civile, soit jusqu'à la fin de juillet. On peut y voir effectivement que, comparativement aux sept premiers mois de 1952, il y avait eu une augmentation très sensible des importations de textiles des États-Unis. Pour les sept premiers mois de 1952, la valeur des fibres, des textiles et des produits textiles atteignait 109 millions en chiffres ronds.

M. Croll: D'où viennent ces chiffres?

M. Fleming: *Du Commerce du Canada.* Pour les sept premiers mois de 1953 ce chiffre atteignait 126 millions. Or, autant que je sache, aucune publication de l'État ne renferme de chiffres ultérieurs au 31 juillet, mais tous les honorables députés doivent se rendre compte, étant donné que le Gouvernement a finalement pris une décision à ce sujet, que les chiffres de 1953 relatifs à l'importation des textiles des États-Unis indiquent une augmentation continue sur 1952. Lorsque nous serons formés en comité, j'espère que le ministre sera capable de nous fournir des chiffres sur les importations de l'année en cours, de manière que nous puissions être au courant de la situation la plus récente, du moins dans toute la mesure du possible.

Il ne m'est pas nécessaire, j'en suis sûr, d'insister ici sur l'importance de l'industrie textile au Canada. On l'a déjà fait avec chaleur et éloquence, non seulement dans cette enceinte au cours de sessions antérieures, mais tout récemment, alors que des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé en grande connaissance de cause de l'industrie textile, notamment en ce qui concerne son influence sur l'emploi et la prospérité dans leur propre circonscription.

L'industrie du textile emploie beaucoup de gens; mais aujourd'hui, il existe dans cette industrie des conditions graves de chômage et d'exploitation intermittente. L'industrie textile au Canada a presque toujours produit pour la consommation domestique. Ce n'est pas une industrie d'exportation; mais, à part certaines très grandes industries, il y a un peu partout au Canada un grand nombre d'usines relativement petites qui s'occupent de textiles, et ces petites industries sont très importantes pour les endroits où elles sont situées.

Qu'il y ait dumping, cela saute, aux yeux. De la part de qui? De la part des États-Unis, et presque exclusivement de ce côté-là. Personne, que je sache, n'a prétendu que le Royaume-Uni pratiquait le dumping. Les textiles que nous importons viennent surtout du Royaume-Uni et des États-Unis. On ne peut donc supposer que le bill à l'étude atteindra de quelque façon nos importations en provenance du Royaume-Uni.

La façon dont le bill à l'étude se rattache à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est, cela va sans dire, un aspect que tous les députés se doivent d'examiner attentivement. Tous ici désirent, j'en suis sûr, que le Canada respecte fidèlement toutes les obligations qu'il a assumées en souscrivant à cet accord. Nous ne voulons pas suivre l'exemple, malheureux et lamentable, que donne le Congrès des États-Unis en violant, non seulement l'esprit, mais la lettre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Il ne s'agit pas ici, le Gouvernement nous l'assure, d'une mesure de représailles. Comme le ministre l'a clairement indiqué à la page 718 du *hansard*, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce prévoit précisément que tout pays partie à l'accord peut prendre des mesures de ce genre pour faire face à une situation semblable à celle à laquelle on veut parer grâce au bill dont nous sommes saisis. Voici les paroles du ministre:

Je tiens à bien préciser à la Chambre, que le projet d'amendement cadre parfaitement avec nos obligations sur le plan international. Nos accords en matière commerciale, y compris l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, nous donnent le droit de prévenir le dumping. De fait,